



## OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 8h à 21h, le samedi de 8h à 20h  
8, rue de Saint Gilles 30129 Manduel

### Bulletin d'adhésion

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Ville : ..... CP : .....  
E-mail : .....@.....  
Téléphone : ..... Date de naissance : .....  
Renouvellement     oui                                     non

- Cotisation annuelle : 170 €
- Cotisation annuelle mineurs et lycéens / étudiants : 100 €
- Cotisation couple : 290 €
- Cotisation mensuelle : 30 €
- Frais de dossier nouvel adhérent (uniquement sur cotisation annuelle) : 30 €

Modalités de paiement :  Chèque - numéro de chèque : .....  Espèces

Pièces à joindre obligatoirement : 1 certificat médical de moins de 3 mois ou décharge médicale + 1 photo d'identité / pour les mineurs (15 ans minimum) 1 attestation parentale

### Règlement intérieur

**L'adhésion** : elle est valable à compter de la date d'inscription pour la durée de l'abonnement. Elle n'est ni échangée, ni remboursée. Le dossier d'inscription doit être complet pour devenir adhérent.

**Respect des lieux** : le matériel mis à disposition doit être **utilisé avec soin et être rangé après chaque utilisation**. Les utilisateurs sont responsables du matériel qui leur est confié. Aucun adhérent n'est autorisé à déplacer les appareils de musculation.

**Respect des personnes et des biens** : tout comportement irrespectueux, grossièretés, insolence, atteinte à l'intégrité physique et morale des individus, dégradation volontaire du matériel ou du bâtiment, entraîneront l'exclusion immédiate de la personne fautive, sans aucun remboursement. L'association Manduel Muscles décline toute responsabilité en cas de vol d'objet de valeur déposé dans les vestiaires ou dans la salle.

**Tenue de sport correcte exigée (obligatoire pour l'hygiène)** : La pratique de l'activité en salle exige le port d'une paire de basket propre, un pantalon de survêtement ou un short de sport. Une serviette est obligatoire pour s'asseoir ou s'allonger sur les machines. Par ailleurs, il est demandé à chacun de respecter les règles de vie en collectivité telles que mettre les bouteilles, les papiers et autres détritiques dans les poubelles prévues à cet effet.

**Sécurité incendie : interdiction formelle de fumer dans les locaux** : repérer l'emplacement des extincteurs. Signaler tout incident selon les procédures d'urgences en vigueur. Ne pas obstruer la sortie de secours. Les adhérents sont assurés durant les heures d'ouverture de la salle. L'association Manduel Muscles décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident survenu dans les locaux dû au non respect du règlement intérieur ou au cours de manifestations sans rapport avec une activité autorisée.

**Les responsables de l'association se donnent le droit d'exclure toute personne ne respectant pas le règlement intérieur.**

L'accès à la salle implique le respect du règlement intérieur

Date :

Signature :